



AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

AVIS DE PROMULGATION est donné par la soussignée, Sarah Bertrand, Directrice générale / greffière/trésorière de la municipalité de Campbell's Bay;

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 5 novembre 2024, le conseil a procédé à l'adoption du règlement intitulé :

Règlement numéro 104-2024 intitulé RÈGLEMENT NO 104-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité de Campbell's Bay sis au 59, rue Leslie, Campbell's Bay, Québec.

Le règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

NOTICE OF PROMULGATION is hereby given by the undersigned, Sarah Bertrand, Director General / Clerk-treasurer for the Municipality of Campbell's Bay;

THAT at a special meeting held on November 5, 2024 the council of the Municipality of Campbell's Bay adopted the following By-Law:

Bylaw number 103-2024 entitled BYLAW NUMBER 104-2024 DECREERING THE RULES FOR BUDGETARY CONTROL AND MONITORING

Persons interested will be able to consult the By-Law at the municipal office situated at 59 Leslie Street, Campbell's Bay (Québec) during regular business hours.

This By-Law will come into force on the day of the publication of the present notice.

Donné à Campbell's Bay, ce 19^e jour du mois de novembre 2024.

Sarah Bertrand
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Sarah Bertrand, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Campbell's Bay, certifie sous mon serment d'office d'avoir publié l'avis public susmentionné, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal, le 19 novembre 2024, entre 9 h et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 19 novembre 2024

Sarah Bertrand
Directrice générale / Greffière-trésorière